

**mouvement**

# **Y EN A MARRE**

**DECLARATION | 15.06.2022**

## **RESTRICTION DE L'ESPACE CIVIQUE EN GUINÉE**

Le 13 Mai 2022, la junte militaire au pouvoir en Guinée a décidé officiellement de la restriction de l'espace civique en Guinée avec l'interdiction du droit de manifestation en violation de la charte de la transition et de la déclaration universelle des droits de l'homme.

La junte opte ainsi pour la remise en cause des avancées démocratiques chèrement acquises par les militants prodémocratie qui ont consentis d'innombrables sacrifices sous la houlette du FNDC.

Y EN A MARRE rend un vibrant hommage aux citoyens engagés au sein du FNDC qui luttent vaillamment, depuis plusieurs années pour le respect des principes démocratiques et de l'état de droit en Guinée.

Y EN A MARRE engage le colonel Mamadi Doumbouya, Président de la transition à se soumettre aux principes de l'état de droit et de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Y EN A MARRE continue de suivre de près l'évolution de la situation sociopolitique en Guinée et réaffirme sa disponibilité à continuer à appuyer les efforts inlassables des forces vives guinéennes pour le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée dans un délai raisonnable.



**Mouvement Y EN A MARRE**  
Q.G : Villa 07, Parcelles Assainies-  
Unité 16

**Bureau programmes & projets :**  
Mermoz Pyrotechnique, villa No  
76-76

[communication@yenamarre.s](mailto:communication@yenamarre.s)  
[n](#)  
[www.yenamarre.sn](http://www.yenamarre.sn)